

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18.05.2021

Date de convocation : le 12 mai 2021

Ouverture de Séance : 20h00

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Nombre de procurations : 2

Votants : 15

PRESENTS : Christian ROUX, Max BERNARD, Isabelle CHION VALLIER, Marina CORDONNIER, Fabienne CROZE, Colette GIROUD, Richard HAUTON, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA, Yvan ROUFET, Alice SERTOUR, Nicolas VIBOUX, Marie-Christine VIOLA

ABSENTS : Denis QUANTIN pouvoir à Max BERNARD, Yvan BIOUS pouvoir à Christian ROUX.

Secrétaire de séance : Isabelle CHION VALLIER.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du Secrétaire de séance
- Agenda
- Point communauté de Communes du Trièves :
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Trièves suite au transfert de la compétence organisation de la « Mobilité »
- Budget commune - décision modificative n°1/2021 : virements de crédits
- RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) – Modalités d'attribution du régime indemnitaire.
- Commissions communales :

Village Digital

Finances/Budget

Ecole/Jeunesse

- Ecole
- Cantine

Travaux / Urbanisme

- Révision allégée du PLU
- Point sur les travaux divers : Local archives, DECI, assainissement des Jaillets, aménagement de la cour d'école, audit énergétique sur les bâtiments (maison Mazet, salle polyvalente/école maternelle, bureau du Directeur de l'école)
- Point sur les autorisations d'urbanisme : DP Stéphane LEBOURG, DP Alexandre RODRIGUEZ-Sylvie BRENAC, 1^{er} PC Stéphane RUBAUD, 2^{ème} PC Stéphane RUBAUD, PC modificatif DAUPHILOGIS, PC Yoann REBECCHI, DP Corinne ROUX, PC et DP Jean-Michel RUCH.

Requalification Village et des hameaux

Vie Locale/Communication/Culture

Environnement/Cadre de vie

Agriculture

- Questions diverses :
- Tableau pour la tenue des bureaux de vote

1. Nomination du secrétaire de séance

Isabelle CHION VALLIER est nommée secrétaire de séance.

Vote pour à l'unanimité

2. Agenda

- Jeudi 20 mai à 9h30 : Réunion de la Commission de contrôle de la liste électorale
- Jeudi 20 mai : Conseil Communautaire Commission Agriculture
- Jeudi 27 mai : Réunion pour les sentiers.
- Samedi 29 mai à Varces : Séminaire « Défense » pour le délégué à la Défense
- Mercredi 2 juin : Réunion Dauphilogis + propriétaires.
- Samedi 12 juin à 9h00 : Conseil d'Administration du CCAS
- Dimanche 20 juin : 1^{er} tour des élections Départementales et Régionales
- Dimanche 27 juin : 2^{ème} tour des élections Départementales et Régionales

Reprise du cinéma à venir.

3. Point Communauté de Communes du Trièves

Les élus font le point sur les différentes commissions de la Communauté de Communes auxquelles ils ont participé :

- *Présentation projet tourisme : Carte pour le vélo, musée en Trièves.*
- *Suite petite récré problème Avignonet (site Créodis), Roissard devrait accueillir la petite récré après quelques travaux d'aménagement.*
- *Santé : 400 vaccins seront disponibles sur le territoire en attente de validation.*
- *Vote du Plan de financement de la maison de santé qui devrait s'installer à Mens. Le projet consiste en une avance de trésorerie car les emprunts seront remboursés par les loyers.*

4. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Trièves suite au transfert de la compétence organisation de la « Mobilité »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 mars 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Trièves s'est prononcé en faveur du transfert, à la Communauté de Communes du Trièves, de la compétence « Mobilité », et par conséquent de l'ajout de cette compétence au sein des statuts de celle-ci, au titre des compétences facultatives.

Vu l'article L.5211-17, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Trièves,

Entendu le projet de modification des statuts, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Trièves et de l'ajout de la compétence « Mobilité » au sein de ceux-ci.

La loi mobilité comporte deux blocs. Celui qui concerne les services lourds (transports scolaires) et celui qui concerne les transports légers (covoiturage – autopartage – vélo assistance électrique – marche à pied). Deux communes sont « pour » et deux communes sont « contre ».

Le processus est en cours pour la Matheysine. Le Vercors a pris en compte cette demande.

Vote pour à l'unanimité

5. Budget de la commune – décision modificative n°1/2021 : virements de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une facture concernant l'opération d'adressage n'a pas été réglée (entreprise SIG). Le montant de cette facture se monte à 3 072,00 € TTC. Or, l'opération 105 Adressage ne dispose que de 1 788,32 € de crédits.
L'opération 125 Création d'un local d'archives sera en excédent de plus de 4 000 €.

Afin de permettre un règlement de cette facture relative à l'adressage et d'éventuels intérêts moratoires, Monsieur le Maire propose les virements de crédits ci-après :

Dépenses article 2135 Opération 125 (Local archives)	- 2 200 €
Dépenses article 2031 Opération 105 (Adressage)	+ 2 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote pour à l'unanimité

6. RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) - MODALITES D'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le comité technique a émis un avis favorable sur le sujet ; la réponse a été apportée le 20 avril 2021. Le RIFSEEP sera mis en place au 1^{er} juin 2021 et permettra d'uniformiser de régime indemnitaire de l'ensemble du personnel de la collectivité. Il comporte une part fixe et une part variable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide des dispositions suivantes :

Principes structurant la refonte du régime indemnitaire

Un certain nombre d'objectifs ont été définis par les élus pour faire évoluer le régime indemnitaire :

- verser un régime indemnitaire à l'ensemble des agents,
- instaurer un système lisible et transparent,
- prendre en compte les responsabilités liées aux postes occupés, indépendamment des grades et de la situation statutaire des agents.

Article 1 :

Les délibérations du 18/02/2010 instaurant l'IFTS, du 18/02/2010 instaurant l'IAT, et la délibération du 24/02/2015 mettant en place l'IEMP pour certains agents sont abrogées.

Article 2 :

Les indemnités suivantes sont utilisées pour construire le nouveau régime indemnitaire :

PRIME Texte de référence	MONTANT ANNUEL FIXE PAR LES TEXTES	
Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) <i>Décret n° 2014-513 du 20/05/2014</i>	Montants maximums annuels de l'IFSE et du CIA applicables à chaque grade et fixé par arrêtés ministériels	Tous cadres d'emplois à l'exclusion des agents de police municipale

Article 3 :

Le régime indemnitaire sera versé aux agents stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels.

La présente délibération intègre les agents contractuels sur un emploi permanent après 6 mois d'ancienneté consécutifs dans la collectivité.

Article 4 :

Le régime indemnitaire sera composé de deux parts : une part fixe et une part variable.

- La part fixe

Une part fixe versée mensuellement, basée sur des niveaux de responsabilités et l'expérience professionnelle acquise.

- La part variable :

Une part variable liée à l'entretien annuel d'évaluation et plus particulièrement aux cinq critères suivants (selon pondérations prévues dans les grilles d'évaluation annexées à la présente délibération) :

- *Expertise professionnelle*
- *Compétences professionnelles*
- *Qualités relationnelles, manière de servir*
- *Capacité à travailler en équipe, sens du service public*
- *Investissement personnel*
- *Souci de conservation et de développement des compétences professionnelles*
- *Encadrement ou capacité à encadrer, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur*

- Détermination des groupes de fonctions et plafonds

GROUPE DE FONCTIONS		Part fixe : Montants plafonds annuels réglementaires maximum (ETP)	Part fixe : Montants annuels maximums retenus par la collectivité (ETP)	Part variable : Montants plafonds annuels réglementaires maximum	Part variable : Montants annuels maximums retenus par la collectivité
B1	Poste de catégorie B Secrétaire de mairie Responsabilité d'un service à fortes sujétions, technicités et complexité des outils mis en œuvre	17 480 €	4 376 €	2 380 €	1 190 €
C1	Poste de catégorie C Adjoint technique Atsem Adjoint administratif Responsable d'équipe, de service, expérience, concours, compétence particulière, travail	11 340 €	1 884 €	1 260 €	630 €

	de coordination				
C2	Poste de catégorie C	10 800 €		1 200 €	
	Adjoint technique		1 741 €		600 €
	Agents d'exécution				

Article 5 :

L'agent continuera à percevoir intégralement son régime indemnitaire dans les cas suivants :

- Congés annuels
- Récupération de temps de travail
- Compte épargne temps
- Autorisations exceptionnelles d'absence
- Congés maternité, paternité le congé de paternité et d'accueil de l'enfant, adoption
- Congés pour accidents de services, pour maladies professionnelles
- Formations, stages professionnels ou tout acte dans le cadre professionnel extérieur au lieu de travail habituel.

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris CITIS): le régime indemnitaire suivra le sort du traitement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie: le versement du régime indemnitaire sera suspendu.

Article 6 :

La part fixe du régime indemnitaire sera versée mensuellement, au prorata du temps de travail effectif.

La part variable obtenue par l'agent (en fonction des critères d'évaluation préalablement exposés) sera proratisée en fonction du temps de travail effectif de l'agent et fera l'objet d'un versement annuel, au mois de Juin de chaque année.

Article 7 :

Le Maire est autorisé à prendre les arrêtés individuels d'attribution du régime indemnitaire et à signer, au nom et pour le compte de la Mairie, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 8 :

Le montant du régime indemnitaire fait l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions
- En cas de changement de grade
- Tous les 4 ans en l'absence de changement et au vu de l'expérience acquise.

Article 9 :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

Article 10 :

La présente délibération prend effet au 1^{er} juin 2021.

Article 11 :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter les propositions de Monsieur. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote pour à l'unanimité

7. Commissions Communales

Village Digital

- RAS

Ecole/Jeunesse

➤ Ecole : *absence de trois enseignants titulaires.*

➤ Cantine : *les effectifs recommencent à monter. Or, le respect du protocole sanitaire demande la vigilance. à suivre avec attention ...*

Travaux Urbanisme

➤ Révision allégée du PLU : *recours administratif en cours. Finalisation du mémoire avec l'avocat et dépôt le 18/05/2021. Avancée du travail avec les services de la DDT et du RTM*

➤ Point sur les travaux divers :

- *DECI : essai véhicule pompiers aux Fauries dans le cadre de la défense incendie, présence de plusieurs familles qui ont assisté à la Manoeuvre*
Prise de RDV quand la situation le permettra afin de présenter les enjeux sur le hameau , au sens de la DECI , de l'entretien de la voirie , et de l'aire de retournement
- *Assainissement des Jailleys : en cours*
- *Aménagement de la cour de l'Ecole : projet de subvention au niveau du plan ecole mis en place par le département*
- *Requalification du village : en attente concertation publique (reportée du fait de la crise sanitaire)*

➤ Point sur les autorisations d'urbanisme : cf ordre du jour.

Requalification du Village et de ses hameaux

➤ *Le projet est en attente car pas de concertation possible avec la population du fait des règles sanitaires actuelles.*

Vie locale/Communication/Culture

➤ *Réunion éducation artistique et culturelle (en visioconférence). Projet à déposer avant la fin du mois. Le délai est trop court pour être respecté.*

➤ *Participation capitale champêtre de la culture : projet de prendre rendez-vous avec l'interlocuteur M. Vinchon.*

➤ *Bibliothèque Sinard : adhésion au réseau des bibliothèques du territoire. Il faut voir si les bénévoles sont intéressés ou non par les projets (lecture pour tous – adhésion réseau...) et être un relais ? Réflexion pour rencontrer les bénévoles avec la commission et la communauté de communes. Exposition à la bibliothèque en devenir ?*

➤ *Marché : le premier rendez-vous a été une réussite : lieu et temps de rencontre. Le nombre d'exposants est difficile à gérer. Les crêpes ont participé à l'animation. Remerciement des bénévoles. Projet de Sinard animation pour une animation locale le 2 juillet, sans trop de communication*

compte-tenu des conditions sanitaires actuelles.

Environnement/Cadre de Vie

➤ *Commission forêt à la communauté de communes sous la pluie. Visite d'une coupe rase et d'une plantation. Expérimentations non concluantes.*

➤ *Voir pour l'achat des panneaux restants pour la déchetterie verte. Marina doit donner le texte support .*

➤ *Fleurissement quand le temps le permettra. Plantations en cours. Des fleurs en bois et papillons sont en cours de réalisation. Remerciements pour les bacs visant à diminuer la vitesse. Sollicitations reçues pour en installer d'autres sur la commune.*

Une concertation va être engagée avec le département afin de limiter la vitesse sur certains axes.

Agriculture

➤ *RAS*

8. Questions diverses

➤ *Au niveau des ressources humaines, le contrat à durée déterminée de Charlène Vialaron ne sera pas renouvelé. La mairie a reçu un courrier de soutien de l'école et des délégués des parents. Cependant, la position de la mairie est irrévocable.*

➤ *Arrivée d'une nouvelle recrue à la mairie de Sinard : Eliane FOURNIER en remplacement de Martine BOUCHAND qui part en vacances le 28 mai puis à la retraite au 1er juillet 2021.*

➤ *29/05 : réunion St Martin de Clelles – centrales villageoises.*

Voiture « tampon » allée du château a été retirée. Faire un courrier de remerciements.

Faire le point sur la première année de mandat lors du prochain conseil municipal.

=====

La séance est levée à 23h08